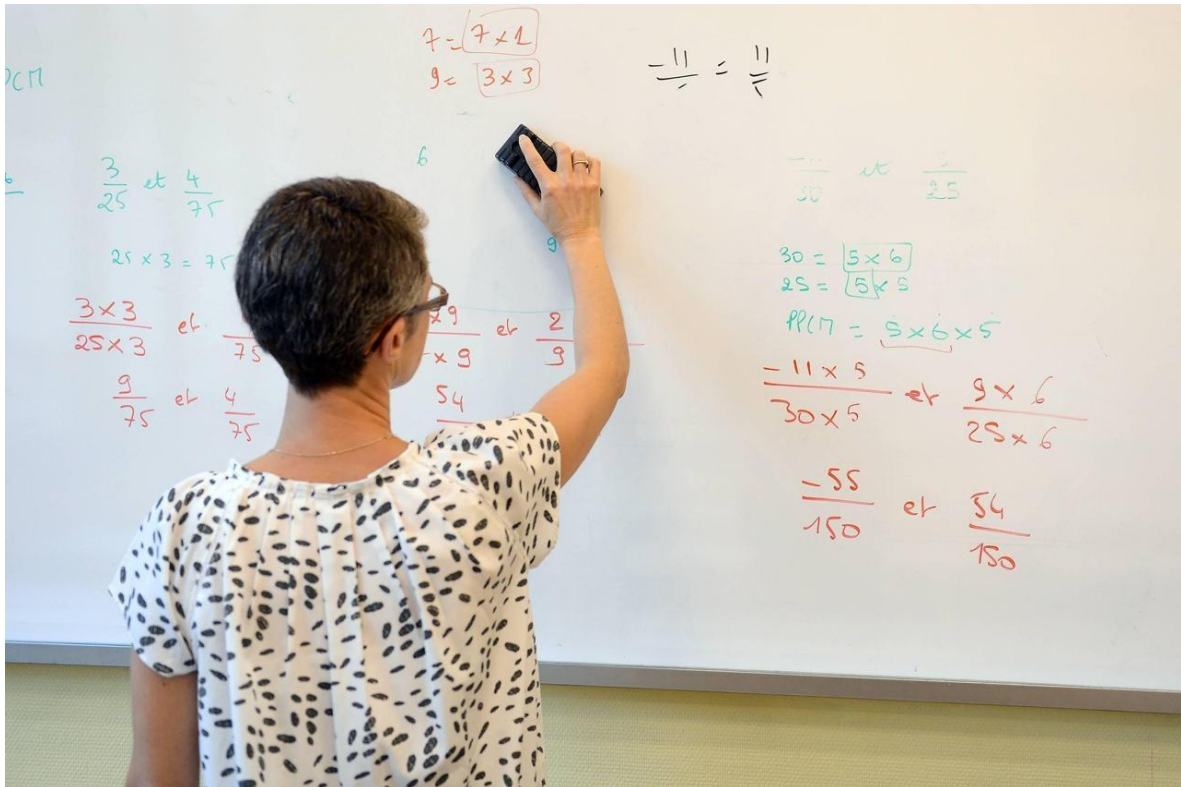


À Rouen, des apprentis professeurs sans indemnisation pendant plusieurs mois



Les futurs enseignants en première année de master peuvent donner des cours un jour par semaine. Photo d'illustration Marc Ollivier/Ouest-France

Des étudiants de l'Inspe (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) de Rouen attendaient depuis parfois six mois les indemnisations que l'Éducation nationale leur doit. Elles sont arrivées, pour certaines, ce mardi 10 mai 2022.

La réforme date de septembre 2022. Si les futurs enseignants en première année de master peuvent donner des cours un jour par semaine, ils doivent recevoir en contrepartie 3,90 € de l'heure, soit 125 € par mois. En Normandie, 911 étudiants seraient concernés selon l'académie, qui a déjà justifié ses retards de paiement auprès des élèves par « **la nouveauté du dispositif** », la « **crise sanitaire** » ou encore « **un volume exceptionnel d'étudiants** ».

Mais, surprise, ce mardi 10 mai, « **sous l'effet de la pression médiatique sans doute, nous avons reçu une partie de l'indemnisation. Soit 379 € qui portent sur les mois de février, mars et avril**, témoigne Ludivine Lauchaussée, 22 ans, en première année de master Meef histoire-géo. **Cela dit, je ne comprends pas pourquoi nous n'avons rien touché pour janvier. Nous avons misé aussi sur les mois d'octobre à décembre, mais n'avons eu aucun retour ».**

« C'est compliqué depuis le début de l'année »

Cette indemnisation de 125 € par mois, les étudiants de l'Inspe (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) de [Rouen](#) l'attendaient avec une grande impatience. « **Je vis avec Jean Huard qui fait les mêmes études que moi. Nous avons un appartement. Et sans cet argent, c'est compliqué depuis le début de l'année car notre budget est très serré, entre nourriture et déplacements. D'ailleurs, mon premier stage, c'était dans un collège de Caudebec-en-Caux. J'ai renoncé à prendre ma voiture, trop chère pour deux fois 45 km. Du coup, j'ai pris le bus, mais les horaires n'étaient pas calés avec mes cours. Ça a été difficile.** »

Amandine Tirard, 21 ans, également étudiante en histoire-géo, confirme cet envoi « **surprise** ». Et comme Ludivine Lauchaussée, elle a du mal à joindre les deux bouts malgré sa bourse. « **On me disait de patienter pour une somme vitale de 125 € par mois, mais ça n'est pas possible. Personnellement, je zappe des repas.** »

L'étudiante comptait sur une indemnisation depuis le premier stage d'octobre, qui n'est jamais venue. « **C'est mon responsable de master qui nous l'avait annoncée. C'est difficile d'avoir confiance aujourd'hui. On va peut-être pour certains se tourner vers des institutions privées.** »

Une situation « navrante » pour le Snes-FSU

Pour la secrétaire académique du syndicat d'enseignants Snes-FSU, Marie-Claire Feret, « **le mal est déjà fait... Tarder à régulariser la situation des étudiants relève d'un traitement indigne. On nous répond qu'il s'agit d'un problème technique, que des étudiants auraient mal rempli le dossier de prise en charge... La réalité, c'est que les retards de paiement sont fréquents. Tout le personnel de l'Éducation nationale vous dira qu'il attend des mois pour toucher la moindre heure supplémentaire, ou correction d'exams... Que ces étudiants soient méfiants vis-à-vis de l'Éducation nationale, alors qu'ils s'apprêtent à faire carrière, c'est vraiment navrant** ».

Sollicitée, l'université de Rouen n'avait pas répondu à nos questions ce mardi soir.

Marc BRAUN.